Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260211-CS_2026_05-DE

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
13	2

Date de convocation
30/01/2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le :
Acte affiché le :

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Renée Courtel, Catherine Henry, Guillaume Robic,

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic, Denis Salaun

Suppléant.e.s excusé.e.s : Marjorie Bret, Christian Faivret, Eléonore Kogler

L'An deux mille vingt-six, le 11 février, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Validation des lauréats à l'appel à projets « Renforcer, diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques »

Dans le cadre de l'enveloppe « Investissement » de la Région Bretagne, la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh a lancé un appel à projets avec pour objectif de renforcer, diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques.
Cet appel à projets vise à soutenir des projets avec un fort engagement en matière d'identité et de transitions.

15 dossiers de candidature ont été déposés.
3 porteurs de projets n'ont pas été convoqués aux auditions pour les motifs suivants :

- 2 dossiers incomplets (attestation bancaire, prestation design non réalisée)
- 1 dossier déclaré non recevable car la demande de subventions ne portait pas sur des aménagements intérieurs (bain nordique, terrasse, aménagements paysagers, velux)

Suite aux auditions, **le comité de pilotage de la Destination propose de soutenir 10 porteurs de projets, de placer un dossier sur liste d'attente et d'émettre un avis défavorable sur un dossier.**
Il est proposé de soutenir de manière prioritaire les projets constituant une activité principale à caractère professionnel et économique avéré.
Ainsi, trois niveaux d'aide ont été déterminés : 15 000 €, 20 000 € ou 30 000 €.

- **30 000 € ou un taux d'aide de 50 %** pour les projets constituant une activité principale à caractère professionnel et économique avéré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260211-CS_2026_05-DE

- **20 000 €** pour les projets dans lesquels l'activité d'hébergement représente un complément de revenus, mais présentant un dossier solide et une capacité d'accueil **supérieure ou égale à 5 lits**.
- **15 000 €** pour les projets présentant une localisation stratégique mais une capacité d'accueil plus réduite (2 lits), un projet global moins abouti et/ou un ancrage territorial plus limité.

Les projets validés :

EPCI Commune	Porteur de projet	Dépenses éligibles	Subvention proposée	Commentaires
Guingamp Paimpol Agglomération Bulat-Pestivien	Mr Ollivier et Mme Borrelly SCI Kerberc'hed	274 845 € HT	30 000 € HT	Avis favorable
Baud Communauté La Chapelle Neuve	Mr Moëc Charles-Henri Domaine de Lann Kerhuerh	119 134€ HT	30 000 € HT	Avis favorable
Baud Communauté Pluméliau Bieuzy	Baud Communauté Gite Ty Bihui	137 052 € TTC	30 000 € TTC	Avis favorable sous réserve de l'obtention de l'autorisation ABF
Centre Morbihan Communauté Guéhenno	Mme Danet Françoise SCI Les Fous du Roy	217 425 € TTC	30 000 € TTC	Avis favorable sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme
Roi Morvan Communauté Guiscriff	Association Ar Marc'h Du Loisirs en Gare	21 732€ TTC	10 866 € TTC	Avis favorable
Roi Morvan Communauté Le Faouët	SCI Nathal Mme Le Pivert et Mr Jauffrais Le moulin du Guel	325 588 € TTC	20 000 € TTC	Avis favorable sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme
CC Haute Cornouaille Châteauneuf-du-Faou	Mr Rafidison et Mme Casabois Les Lignes	127 875 € HT	20 000 € HT	Avis favorable
Centre Morbihan Communauté Buléon	Mr Le Nivet Didier	132 815 € TTC	20 000 € TTC	Avis favorable
CC du Kreiz Breizh Bon-Repos-sur-Blavet	Mr L'Hermite Sébastien Ty Coat	173 500 € TTC	15 000 € TTC	Avis favorable
Poher Communauté Le Moustoir	Mr Baniel Sébastien Ecluse 190	58 768 € TTC	15 000 € TTC	Avis favorable

Projet placé sur liste d'attente

Dans l'hypothèse où l'enveloppe investissement de la Destination Cœur de Bretagne ne serait pas entièrement consommée, un projet pourrait se voir attribuer une aide de 15 000 €.

CC du Kreiz Breizh St-Igeaux	Mr Quéré Goulven	71 835 € TTC	15 000 € TTC	Projet placé sur liste d'attente

Avis défavorables

CC du Kreiz Breizh Gouarec	Mme Pochon Ty Poch	74 673 €	0 €	Avis défavorable

Sous réserve du vote du budget de la Région Bretagne et du maintien de l'enveloppe investissement allouée à la Destination Cœur de Bretagne,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-200073971-20260211-CS_2026_05-DE

A l'unanimité,

- Valide cette proposition de projets retenus ;
- Autorise les porteurs de projets lauréats à effectuer la demande de subvention auprès de la Région Bretagne dès lors que les réserves spécifiques émises par le COPIL auront été levées.

Le Président,
Jean-Charles Lohé